



Consentement exprès exconjoint pendant divorce amiable

Par **Smilekite**, le **29/06/2020** à **20:40**

Bonjour,

Je fais un crédit pour un rachat de soultte dans le cadre d'un divorce amiable. L'état liquidatif est signé au 01/07/2019 et l'offre de prêt est arrivée...09/06/2020 mais la banque veut le consentement exprès de ma future ex femme en tant que non emprunteur.

Est ce normal de demander cette signature à Madame alors que notre communauté n'existe plus de par l'état liquidatif ?

Que puis je faire pour que la banque valide mon dossier sans la signature de Madame.

Nous n'avons pas encore signé la convention de divorce.

Merci à vous pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **29/06/2020** à **21:17**

Bonjour

Tant que votre divorce n'est pas officialisé, la loi dit que vous empruntez sous la communauté. La banque est pointilleuse, mais pas en tort.